

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
ECO4063	20	Hiver 2025		
<i>Titre</i>	La pensée économique au XXe siècle			
<i>Horaire</i>	Le mardi de 14h à 17h			
<i>Enseignant</i>	Yan-Olivier Charest			
<i>Courriel</i>	charest.yan-olivier@uqam.ca	<i>Local</i>	DS-5519	
<i>Heures de disponibilité</i>	Le vendredi de 9h à 11h ou sur rendez-vous Lien Zoom : https://uqam.zoom.us/j/89169452434			

SYLLABUS

I. Description et objectif du cours

Ce cours est consacré au développement des idées économiques de la révolution marginaliste jusqu'à aujourd'hui. Il fait suite au cours ECO2063 où vous avez étudié l'évolution des idées économiques de l'Antiquité à la pensée des économistes classiques. Dans l'histoire de l'économie, la révolution marginaliste marque une coupure fondamentale à plusieurs niveaux. Elle incarne entre autres le triomphe des théories subjectives de la valeur, l'émergence de la microéconomie moderne et la formalisation mathématique de la discipline, les piliers sur lesquels se construira l'orthodoxie néoclassique au début du XXe siècle. En marge de ces évolutions, la révolution marginaliste porte aussi en elle l'émergence de l'École autrichienne, une des hétérodoxies qui conteste encore aujourd'hui l'hégémonie du cadre d'analyse néoclassique.

Aussi, la première moitié du XXe siècle est le théâtre de multiples affrontements entre cette nouvelle orthodoxie néoclassique et de multiples courants de pensées hétérodoxes : l'institutionnalisme américain d'abord, l'École autrichienne ensuite, nous l'avons déjà mentionnée, et finalement le keynésianisme. Si ces courants défendent des positions théoriques et politiques souvent diamétralement opposées, ils élaborent tous des critiques méthodologiques très similaires. Au centre de ces critiques se trouvent le rejet de l'*homoéconomicus*, de la mathématisation de la discipline et du caractère statique de la théorie néoclassique.

Tous ces débats sont en outre l'écho de débats plus larges dans les sciences sociales. Le XXe siècle est le siècle des grands débats épistémologiques entre autres entre les tenants du positivisme et du constructivisme et entre les tenants des conceptions holistes et de celles basées sur l'individualisme méthodologique. En économie, ce sera évidemment l'individualisme méthodologique et le positivisme de Friedman qui finiront par s'imposer.

La deuxième moitié du XXe siècle est pour sa part traversée par le développement rapide de nouvelles branches de la connaissance économique. On pense à la théorie des jeux, à l'économie expérimentale et à l'économétrie. L'émergence de ces nouveaux champs d'étude n'est évidemment pas étrangère à la formalisation grandissante de la pratique de l'économie et à la concrétisation de la place de l'économie en tant que discipline autonome dans les sciences sociales. N'oublions pas que c'est uniquement à cette époque que le fait d'être «économiste» est véritablement reconnu comme une profession en bonne et due forme.

Au cours de la session, nous serons donc amenés à réfléchir à la signification de l'ensemble de ces développements et à nous poser des questions fondamentales qui émergeront de l'analyse des textes fondateurs de cette période charnière. Par exemple :

- comment le contexte géopolitique particulier du XXe siècle a-t-il influencé l'évolution de la discipline?
- quelle est la nature et la portée des critiques élaborées par les courants hétérodoxes au XXe siècle?

- quelles sont les alternatives proposées par les hétérodoxies aux problèmes contemporains rencontrés par la théorie économique, notamment en ce qui concerne la théorie des cycles?
- le développement de l'économétrie et de l'expérimentation en économie a-t-il finalement permis à l'économie de devenir une véritable science empirique?

S'il n'y a évidemment pas de réponses définitives à ces questions, se les poser est un préalable à une compréhension de ce qu'est aujourd'hui l'économie en tant que discipline. Tenter d'y répondre est un processus formateur exigeant une réflexion sur la nature des liens entre la vie de l'auteur, le contexte social, économique et politique à l'intérieur duquel ce dernier s'inscrit et la place de sa pensée dans l'histoire de la discipline.

II. Plan

Bloc A (semaines 1 à 6) : la révolution marginaliste et ses suites

1. L'économiste, l'histoire de la pensée économique et les textes classiques
2. La révolution marginaliste : Carl Menger (1804-1882)
3. La révolution marginaliste : William S. Jevons (1835-1882)
4. La révolution marginaliste : Léon Walras (1834-1910)
5. La révolution marginaliste : interprétations

Bloc B (semaines 8 à 14) : la pensée économique au XXe siècle, sujets choisis

6. L'institutionnalisme américain : Thorstein B. Veblen (1859-1929), John R. Commons (1862-1945) et Wesley C. Mitchell (1874-1948)
7. L'École autrichienne après Menger : Ludwig von Mises (1881-1973) et Friedrich von Hayek (1889-1992)
8. La nouvelle macroéconomie de John Maynard Keynes (1883-1946)
9. L'économie et les théories de la connaissance : l'économie positive de Milton Friedman (1912-2006)
10. La théorie des jeux : John von Neumann (1903-1957) et Oscar Morgenstern (1902-1977)
11. L'économie expérimentale : John Kagel (1942-), Raymond C. Battalio (1938-2004) et Howard D. Rachlin (1935-)

III. Évaluation

Évaluations orales des lectures (45%)

Vous aurez à vous présenter trois fois au courant de la session durant la période du cours prévue à cette fin afin de répondre individuellement à des questions relatives à des textes de votre choix tirés parmi les lectures obligatoires. Ces textes seront accessibles via le site Internet du cours (voir section IV à ce sujet). L'objectif est de vous pousser à approfondir votre lecture de certains textes à l'étude et d'ainsi mieux vous préparer aux discussions sur ces derniers qui auront lieu en classe.

Participations aux séminaires (15%)

À chaque semaine, vous serez invité à partager vos idées sur le(s) texte(s) qui seront à l'étude. Votre participation est importante et valorisée. Aussi, votre contribution globale aux séminaires sera évaluée à la fin de la session sur la base de votre assiduité, de votre degré d'implication dans les discussions et sur la pertinence de vos interventions.

Examen final (40%)

Un examen synthèse aura lieu à la semaine 15. Vous aurez à rédiger deux courtes dissertations (2 à 3 pages chacune) portant respectivement sur les blocs 1 et 2 de lectures.

IV. Matériel pédagogique

À chaque semaine des lectures obligatoires vous seront proposées. Ces textes sont pour la grande majorité du domaine public et se trouvent aisément sur Internet, notamment sur les sites des deux bibliothèques virtuelles suivantes :

- Archive for the History of Economic Thought, Université McMaster, <https://historyofeconomicthought.mcmaster.ca/>
- Les classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, <http://classiques.uqac.ca/classiques/> .

Afin de récupérer les lectures obligatoires pour le cours, vous n'aurez toutefois qu'à consulter à chaque semaine le site Internet du cours à l'adresse suivante : <http://yocharest.uqam.ca/eco4063.html> . Des hyperliens vous redirigeront vers les lectures obligatoires à réaliser.

Il est aussi recommandé de vous familiariser avec les œuvres des économistes que nous étudierons au courant de la session en lisant les courts textes correspondant dans l'ouvrage suivant, qu'aucun économiste ne devrait boudier.

- Dostaler, Gilles (2016). *Les grands auteurs de la pensée économique*, Montréal, Somme toute.

Enfin, ceux qui voudront aller plus loin pourraient être intéressés par la liste suivante présentant les principales revues spécialisées en histoire de la pensée économique.

Cahiers d'économie politique

Économies et sociétés, série "Œconomia"

European Journal of the History of Economic Thought

History of Economics Review

History of Political Economy

Journal of the History of Economic Thought

V. Évaluation de l'enseignement

Les 20 premières minutes de la séance de la semaine 12 - qui se tiendra le 4 avril - seront dédiées à l'évaluation de l'enseignement. Vous pourrez remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca). Votre participation est fortement encouragée et toujours appréciée.

VI. Barème de notation

La correction des travaux et des examens se fait selon un système numérique. À la fin de la session, la conversion suit le barème de notation suivant :

4,3	A+	90,0 et plus
4,0	A	86,0 à 89,9
3,7	A-	82,0 à 85,9
3,3	B+	78,0 à 81,9
3,0	B	74,0 à 77,9
2,7	B-	70,0 à 73,9
2,3	C+	66,0 à 69,9
2,0	C	62,0 à 65,9
1,7	C-	58,0 à 61,9
1,3	D+	54,0 à 57,9
1,0	D	50,0 à 53,9
0,0	E	49,9 et moins

VII. Examens différés

Les seuls motifs acceptés pour avoir droit à un examen différé sont les suivants :

- mortalité d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès ;
- maladie grave : il faut fournir un papier médical complet ;
- accident grave : il faut fournir un rapport de police.

Une fois le motif accepté, l'étudiant devra reprendre l'épreuve manquée la session suivante.

Page d'information

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap
situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300 Pour obtenir d'autres informations sur
les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'exams devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



pièges du plagiat.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les

Évaluation des enseignements (Politique no 23)

Article 1.6 : L'évaluation des enseignements est effectuée à chaque trimestre du calendrier universitaire. [...] Pour les activités suivant le calendrier régulier du trimestre, l'évaluation se déroule pendant 20 à 30 minutes, en classe, dans une période du cours spécifiée dans l'entente d'évaluation, soit à la 12e, soit à la 13e semaine de ce trimestre.

On peut consulter cette politique à l'adresse suivante :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_23.pdf

Les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca).

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131